

SECRETARIAT GENERAL

CENTRE HOSPITALIER D'ARGENTAN

Spécial n°11 d'octobre 2015

N° 2015 10 11

Jeudi 22 Octobre 2015

Recueil

l'O

Actes Administratifs

Préfecture de l'Orne

www.orne.pref.gouv.fr

→ Publications

→→ Catalogue des publications légales

→→→ Recueil des actes administratifs

SECRETARIAT GENERAL

Modification de la composition de la commission départementale de surendettement des particuliers

CENTRE HOSPITALIER D'ARGENTAN

Modifications de la délégation de signatures de l'EHPAD de Trun



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ORNE

Secrétariat général

ARRÊTÉ

Modification de la composition de la commission départementale de surendettement des particuliers

Le Préfet de l'Orne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi n° 2010-737 du 1^{er} juillet 2010 portant réforme du crédit à la consommation ;

Vu le décret n° 2010-1304 du 29 octobre 2010 relatif aux procédures de traitement des situations de surendettement des particuliers ;

Vu l'arrêté préfectoral du 13 mai 2013 fixant la composition de la commission départementale de surendettement des particuliers pour une durée de deux ans ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2015 portant modification de la composition de la commission départementale de surendettement des particuliers

Considérant le départ du représentant suppléant des établissements de crédit et des entreprises d'investissement,

Vu l'avis recueilli par l'association française des établissements de crédit et des entreprises d'investissement ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de l'Orne,

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : L'article 1 de l'arrêté du 15 mai 2013 fixant la composition de la commission départementale de surendettement des particuliers est modifiée comme suit :

• **Au titre des représentants des établissements de crédit et des entreprises d'investissement :**

- titulaire : M. Dominique BREGER, directeur de groupe Crédit Mutuel Maine Anjou Basse-Normandie à Alençon,
- suppléant : M. Édouard CHALMIN, directeur départemental de la Société Générale à Alençon,

ARTICLE 2 : Le secrétaire général de la préfecture de l'Orne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Orne.

Alençon, le 22 octobre 2015

LE PREFET,

Isabelle DAVID

DELEGATION DE SIGNATURE



Le Directeur de l'EHPAD de Trun,

- Vu les dispositions des articles L 6143-7, D 6143-33 à D 6143-35 du Code de la Santé Publique.
- Vu le Code de l'Action Sociale et de la famille.
- Vu la loi N°83-634 du 13 juillet 1983, modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires.
- Vu l'instruction M22 relative à la comptabilité publique des établissements publics sociaux et médico-sociaux.
- Vu l'arrêté ministériel nommant Monsieur Jérôme LE BRIERE, Directeur Général du Centre Hospitalier d'Argentan en direction commune avec l'EHPAD de Trun.

DECIDE

ARTICLE 1 :

Monsieur Jérôme LE BRIERE, Directeur, se réserve la signature pour les actes et décisions relevant de la compétence unique du représentant légal de l'Établissement :

- La politique d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins, ainsi que des conditions d'accueil et de prise en charge des usagers ;
- Le bilan social et aux modalités d'une politique d'intéressement ;
- Le programme d'investissement;
- L'état des prévisions de recettes et de dépenses, au plan global de financement pluriannuel et aux propositions de tarifs de prestations non couvertes par un régime d'assurance maladie;
- Le compte financier;
- Les acquisitions, aliénations, échanges d'immeubles et leur affectation ;
- Le projet d'établissement ;
- Les délégations de service public ;
- Le règlement intérieur de l'établissement;
- L'organisation de travail et des temps de repos, à défaut d'un accord sur l'organisation du travail avec les organisations syndicales représentant le personnel de l'établissement;
- La signature des contrats d'engagement
- Les marchés d'investissement ;

Aucune délégation n'est donnée pour l'ensemble de ces compétences

DELEGATION DE SIGNATURE



Le Directeur de l'EHPAD de Trun,

- Vu les dispositions des articles L 6143-7, D 6143-33 à D 6143-35 du Code de la Santé Publique.
- Vu le Code de l'Action Sociale et de la famille.
- Vu la loi N°83-634 du 13 juillet 1983, modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires.
- Vu l'instruction M22 relative à la comptabilité publique des établissements publics sociaux et médico-sociaux.
- Vu l'arrêté ministériel nommant Monsieur Jérôme LE BRIERE, Directeur Général du Centre Hospitalier d'Argentan en direction commune avec l'EHPAD de Trun.
- Vu la décision du 1 février 2015, portant délégation de signature à Mme Karlsen Delphine

D E C I D E

ARTICLE UNIQUE :

Monsieur Jérôme LE BRIERE, Directeur, en accord avec Madame Karlsen Delphine supprime le pouvoir de signature de cette dernière pour tous les actes relevant du fonctionnement de l'EHPAD de Trun à compter du 1 octobre 2015.

Fait le 1 octobre 2015

Madame Karlsen Delphine
Faisant fonction de responsable
de l'EHPAD

Monsieur Le Brière Jérôme
Directeur de l'EHPAD

